

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V.HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Jean-Michel Bardeau - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

SNU-ipp 08

CONGRÈS FSU 2010 :
VOTE D'ORIENTATION
ET VOTE SUR LE
RAPPORT
D'ACTIVITÉ P 2 ET 3

MATÉRIEL ET PROCÉDURE
DE VOTE À L'INTÉRIEUR.

RETOUR SUR LE
CONGRÈS
DÉPARTEMENTAL
P 4 ET 5

Dernière minute :
La FSU prend ses responsabilités
et appelle à la GREVE le 24/11

Surveillez notre site et nos prochaines publications

Face aux vagues incessantes d'annonces et de mesures démagogiques affaiblissant le service public de l'Éducation,

Comment la section syndicale résiste-t-elle ?

Comment pouvons-nous convaincre de la nécessité d'une organisation permanente ?

Comment la section organise-t-elle la résistance ?

Comment pouvons-nous stopper la machine infernale de libéralisation et de marchandisation des services publics ?

Voilà quelques-unes des questions qui ont été abordées lors du congrès du SNUipp des Ardennes. La section compte sur tous ses adhérents pour peser et mettre en œuvre des actions efficaces. Il est temps pour les collègues et les citoyens de reprendre en main les services publics.

Pour ceux qui ont raté l'épisode précédent, rendez-vous au congrès FSU.



Supplément au N° 167
Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : septembre 2009
0,80 euro

Page 2 et 3 :
Congrès FSU
Page 3 : Congrès
FSU, comment
voter ?

Page 4 : Retour sur le Congrès

départemental du SNUipp
Page 5 : Les nouveaux conseillers du
SNU08 et premier conseil
Page 6 : bulletin d'adhésion.
Encart : matériel de vote

CONGRES FSU 2010 :

VOTE D'ORIENTATION

ET VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

Dans le cadre de la préparation du congrès fédéral de Lille, le SNUipp comme les autres syndicats de la FSU, organise la consultation interne qui servira de base à la composition des instances. La participation du plus grand nombre de syndiqués est donc plus que souhaitable.

» 2 votes sont à exprimer sur le même bulletin :

- un vote d'orientation
- un vote sur le rapport d'activité national dans la FSU

Tous les textes sur lesquels vous avez à vous exprimer se trouvent dans le supplément au n°139 de POUR qui vous a été adressé en octobre.

http://www.fsu.fr/IMG/pdf/actu_091006_suppl_pour_139.pdf

> 1er vote : choisir les orientations de la FSU

Le premier vote sera un vote d'orientation. Plusieurs listes vous proposent leurs choix prioritaires pour les 3 ans à venir de l'orientation de la FSU. Vous voterez pour l'expression (la tendance) qui exprime le mieux les orientations que vous souhaitez voir prises par la FSU.

> 2ème vote : Rapport d'activité de la FSU - Porter un jugement sur le chemin parcouru en 3 ans

Une originalité : la présence de 3 «fenêtres» : plusieurs choix sont proposés pour commenter tel ou tel aspect de notre bilan. A vous de vous déterminer sur celui qui est le plus proche de vos convictions. Cette formule permettra à chacun d'aller au-delà et de nuancer un simple vote en pour ou contre le rapport d'activité.



Votons !

Le 6e Congrès national de la FSU se tiendra du 1er février au 5 février 2010 à Marseille.

L'occasion de tirer le bilan de l'action de notre fédération et d'impulser les orientations sur l'éducation et la formation, les services publics, la place de la FSU dans le paysage syndical et les alternatives économiques et sociales.

Vous aurez l'occasion de venir débattre lors du Congrès départemental les 15 et 16 décembre 2009.

Dès le 5 novembre, nous sommes appelés à nous prononcer sur :

- le bilan de l'activité nationale (2006-2009) de la FSU,
- le choix de l'orientation proposée par les différentes tendances.

Vous pouvez voter :

- par correspondance,
- en déposant votre enveloppe dans la boîte aux lettres de la section,

CONGRES FSU 2010 : VOTE D'ORIENTATION ET VOTE SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE

MODALITÉS DE VOTE

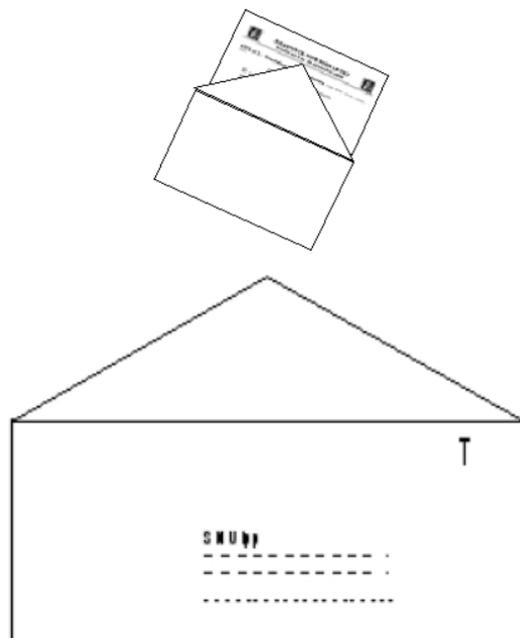
Ce bulletin départemental « spécial consultation » comporte (en encart):

- le supplément « spécial vote » (pages) ;
- le bulletin de vote ;
- l'enveloppe N°1 bleue destinée à recevoir le vote, sans aucune inscription ;
- l'enveloppe pour le retour du vote (à remplir : Nom, Prénom, Etablissement, Date, Signature) à glisser dans l'enveloppe prête à poster (pour le vote par correspondance).

Il s'agit d'un scrutin à bulletin secret, par correspondance, ouvert à tous les syndiqués non radiés de l'année 2005-2006 et aux nouveaux syndiqués de l'année 2008-2009.

INSÉREZ LE BULLETIN DE VOTE DANS L'ENVELOPPE
DE COULEUR.

INSÉREZ L'ENVELOPPE DANS L'ENVELOPPE À
POSTER, COMPLÉTEZ ET SIGNEZ LE DOS DE
L'ENVELOPPE ET RENVOYEZ À LA SECTION
DÉPARTEMENTALE DU SNUIPP.



***Date limite du vote
jeudi 26 novembre
Tenez compte des délais postaux
Votez dès réception du matériel de vote***

RETOUR SUR LE CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

QUOI QU'ILS VONT FAIRE ?

Les membres du conseil syndical ont contracté une petite réunionite : pour déterminer les positions de la section départementale, un conseil syndical sera placé avant chaque conseil national pour pouvoir mandater le collègue qui s'y rend.

Ils vont essayer de renforcer le lien entre les collègues et les militants en se positionnant comme relais des informations et des humeurs des équipes comme des initiatives remarquables de la section. Ils ont décidé d'être très enthousiastes et très efficaces sur ce point.



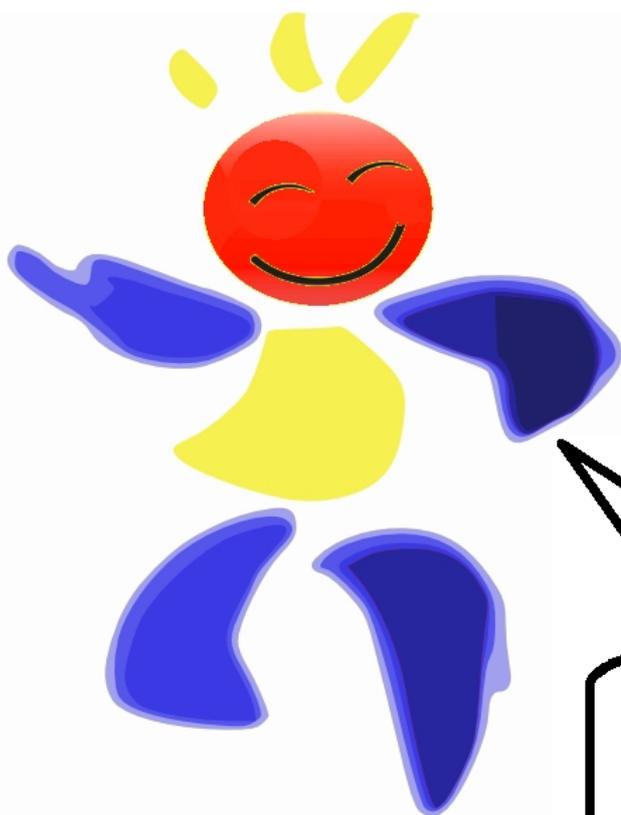
QUOI QU'A DIT LE CONGRÈS ?

Le congrès a constaté que les vagues successives d'annonces et de réformes lassent la profession. Il faut éviter que les collègues se replient sur eux-mêmes et pour cela encourager et entretenir leur motivation à résister. En outre, le bureau départemental sortant a réaffirmé la nécessité de voir la section vivre à travers tous ses adhérents et pas seulement par l'équipe qui l'anime. Le congrès a donc proposé de vitaliser le réseau des militants. Les congressistes (ça fait sérieux ça, c'est pas d'la rigolade) ont souhaité voir les conseillers syndicaux comme des militants-pilotes. Chaque adhérent pourrait créer sa propre liste de diffusion et relayer l'information du SNUipp. En outre, dans son école, chaque adhérent devrait veiller à faire vivre le conseil des maîtres de manière démocratique.

Les membres du SNUipp ont pris acte de la volonté du bureau de voir le nouveau conseil syndical et donc les futurs nouveaux membres prendre toute leur place dans la marche de la section syndicale (solennel dans le ton et tout, et tout).

Ainsi, les participants au congrès décident de prolonger et poursuivre la sensibilisation des citoyens et des parents comme lors des réunions d'information relatives aux RASED.

En outre, le congrès a réaffirmé la position du SNUipp des Ardennes de lutter pour la défense et le développement des services publics, attaqués de front ou étranglés petit à petit.



On repart du bon pied !

NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL

ONT ÉTÉ ÉLUS (LES INNOCENTS) OU RÉÉLUS (CEUX QU'EN REDEMANDENT)

CONSEILLERS SYNDICAUX :

BARDEAU JEAN-MICHEL (EE)
directeur, Bogny-sur-Meuse

BARÉ CORINE (EE)
maître E, RASED Joliot-Curie, Charleville

CLAD JÉRÔME (EE)
SEGPA, Nouzonville

CZAMAR SOPHIE (HT)
maître E, RASED Esplanade, Sedan

DEBIEUVRE CORINNE (HT)
Ecole Caquot, Charleville

DUMONT XAVIER (HT)
Ecole primaire, Bazeilles

DU SOUICH ANNE (EE)
SEGPA Le Lac, Sedan

FLUZIN MAGALI (EE)
SEGPA Le Lac, Sedan

FOUGHALI BEN ALI (HT)
SEGPA Le Lac, Sedan

MAHUT VINCENT (EE)
Ecole Viénot, Charleville

MORAINE CLAUDETTE (EE)
Retraitée

RALLET NICOLAS (HT)
CRAS, Charleville

STOME CAROLINE (HT)
CRAS, Charleville

TURQUIN JACKY (EE)
Retraité

WATELET EDWIGE (EE)
Coordonateur pédagogique, IME, Glaire

PREMIER CONSEIL SYNDICAL DE L'ANNÉE

Le premier conseil syndical s'est réuni mardi 8 septembre.

Le bilan de rentrée a fait état des conséquences des destructurations du service public d'éducation : réorganisation des RASED, lourdeur de l'APE, pression de certaines inspections pour la tenue des réunions le mercredi matin... Il a été décidé d'organiser une enquête visant à recueillir tous les dysfonctionnements. Le SNUipp exige un bilan départemental de l'APE.

Le conseil a élu les membres du bureau départemental : Anne du Souich, Jean-Michel Bardeau, Corine Baré, Xavier Dumont, Jérôme Clad, Vincent Mahut.

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010

Nom : <input type="text"/>																					
Nom de jeune fille : <input type="text"/>																					
Prénom : <input type="text"/>	Tél : <input type="text"/>																				
Date de naissance : <input type="text"/>	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F																				
Adresse personnelle : <input type="text"/>																					
Adresse électronique : <input type="text"/>																					
Établissement scolaire : <input type="text"/>																					
Catégorie professionnelle : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Instit, P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc, Retraité, autre....</i>																					
Emploi : <input type="text"/>																					
choisissez : <i>Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur x classes, A.S.H, Autre....</i>																					
Échelon au 1/09/2009 : <input type="text"/>																					
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non																					
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire																					
Montant de la cotisation : <input type="text"/>																					
Caisse de grève (libre) : <input type="text"/>																					
Montant total à verser : <input type="text"/>																					
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B																				
Nombre de mensualités (jusqu'à 10) Cochez les mois où vous désirez un prélèvement																					
<table style="width:100%; text-align:center;"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td><td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	<input type="checkbox"/>									
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J												
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra en avril 2010.

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À <input type="text"/>	Le <input type="text"/>	Signature : <input type="text"/>
------------------------	-------------------------	----------------------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	134 C	1	137 C	1	182 C
9	141 C	2	144 C	2	196 C
10	149 C	3	152 C	3	206 C
11	158 C	4	160 C	4	219 C
		5	182 C	5	231 C
		6	195 C		

Retraités	
<i>pension < 1295 C</i>	76 C
de 1295 à 1372 C	84 C
de 1372 à 1488 C	100 C
de 1488 à 1600 C	118 C
pls de 1600 C	135 C

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
2	113 C
3	119 C
4	126 C
5	132 C
6	141 C
7	149 C
8	159 C
9	170 C
10	183 C
11	196 C
Hors-classe	
5	207 C
6	220 C
7	232 C

Instituteurs	
Echelon	cotisation
2	110 C
3	112 C
4	114 C
5	117 C
6	120 C
7	122 C
8	129 C
9	136 C
10	143C
11	156 C

Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 89 €)

Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €